

PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

Diplômes universitaires En Hébreu : **Téarim akadémaïm**

Informations générales

Ministère en charge

[Ministère de l'Éducation](#)
Le Département d'évaluation de diplômes universitaires étrangers

Pourquoi faire reconnaître son diplôme universitaire ?

La reconnaissance académique d'un diplôme universitaire étranger n'est pas obligatoire pour accéder au marché du travail mais **est nécessaire pour accéder à un poste dans le secteur public ou semi-public** (banques, assurances), ou dans une administration (ministères, Education Nationale, hôpitaux publics...).

La reconnaissance d'un diplôme universitaire étranger joue un rôle important sur la **grille de salaires** et également pour s'inscrire en tant que « universitaire » si vous êtes amené à pointer au chômage.

Même si la procédure est longue et coûteuse, elle est indispensable pour votre carrière en Israël et il suffit de le faire qu'une seule fois dans votre vie.

Que dit la loi ?

L'évaluation de diplômes universitaires étrangers est basée sur une comparaison des normes israéliennes afin qu'il y ait une égalité entre ceux qui reçoivent un diplôme israélien et ceux qui ont un diplôme étranger.

La reconnaissance des diplômes par le ministère de l'Éducation a pour objectif de valider la reconnaissance académique et de certifier le grade en Israël, c'est à dire :

- Licence: Toar rishon
- Master (Master 2): Toar sheni
- Doctorat : Toar shlishi

Une des conditions première et obligatoire pour la reconnaissance d'un diplôme universitaire étranger, est que l'institut dans lequel les études ont été faites soit reconnu des autorités responsables de ce domaine dans le pays d'origine, et ce selon les règles fixées dans les accords internationaux.

Les diplômes reconnus par le ministère de l'éducation israélien

Quels diplômes sont reconnus ?

Les diplômes universitaires et diplômes des Grandes écoles reconnus internationalement, comme la licence, master 2, doctorat et diplômes d'ingénieurs (grade master).

Le Deug, DESU, DUT et autres diplômes universitaires qui ne sont pas dans les catégories mentionnées ci-dessus, n'ont pas d'équivalences universitaires en Israël.

Baccalauréat

Pour les personnes intéressées à faire reconnaître leur diplôme du baccalauréat adressez-vous à l'association [CNEF](#), partenaire de Qualita, qui vous accompagnera dans cette démarche.

[Cliquez ici](#) pour accéder au site en hébreu du Ministère de l'Éducation concernant la reconnaissance du baccalauréat.

Profession réglementée

Si le ministère en charge de votre profession a reconnu votre diplôme dans votre domaine professionnel et si la loi exige un niveau universitaire dans votre profession, la reconnaissance auprès du Ministère de l'éducation sera automatique.
Par exemple un psychologue qui a été inscrit au registre des psychologues, pourra recevoir un Toar sheni du ministère de l'éducation. De même pour un ingénieur.
Par contre les infirmières n'ont pas de reconnaissance automatique, puisque la loi n'exige pas une licence pour être infirmière en Israël.

Grandes écoles

Depuis quelques années, le ministère de l'éducation israélien a changé de politique concernant les diplômes des grandes écoles et reconnaît à présent les 5 années d'études comme équivalentes à un Toar sheni (Master 2).

Ceci, sous certaines conditions :

- L'établissement doit être inscrit dans un arrêté ministériel
- Le diplôme doit être «visé», cad conforme au format national français
- Présenter les relevés de notes des cinq années d'études (300 ECTS cad UV) : 2 années prépa et 3 années en écoles.

Consultez le lien vers la [Liste des Grandes écoles](#).

Autres établissements d'enseignement supérieur

Certains des établissements d'enseignement supérieur préparent au marché du travail mais n'ont pas d'accréditation et ne délivrent pas de diplômes nationaux conférants un grade ou titre universitaire.

Les diplômes acquis dans ces institutions ne sont pas universitaires, ils ne sont donc pas reconnus en Israël.

Vous pourrez cependant faire valoir votre niveau d'étude face à votre employeur potentiel.

BTS

Les BTS ne sont pas des diplômes universitaires, et de ce fait ne sont pas reconnus par le Département d'évaluation de diplômes universitaires étrangers du ministère de l'éducation.

Il est cependant possible de faire une demande de reconnaissance du diplôme de technicien auprès du Ministère du travail.

[Cliquez ici](#) pour accéder à la liste des domaines professionnels où il est possible de s'inscrire.

[Cliquez ici](#) pour accéder à la procédure d'inscription au registre des techniciens supérieurs et des techniciens qualifiés (en français).

Les licences obtenues sur la base d'un BTS ne sont à ce jour malheureusement pas reconnues en Israël comme des études universitaires.

Les personnes ayant étudié un BTS, une licence puis une maîtrise peuvent déposer un dossier et demander une reconnaissance d'une licence uniquement ; Dans ce cas le candidat signera une décharge suivant laquelle il renonce à sa maîtrise.

Etudes par correspondance

En plus des règles générales existantes pour la reconnaissance des diplômes universitaires étrangers, le ministère a fixé des règles spécifiques concernant les études par correspondance.

Par exemple les examens doivent uniquement avoir lieu dans une institution reconnue à l'étranger (comme le consulat) ou dans les locaux de la faculté elle-même.

Les examens faits à la maison ne sont pas acceptés.

La langue de l'examen doit être la même que celle de l'institut qui enseigne.

De plus :

-Pour une licence, 80% de la formation doit représenter des cours et 20% des devoirs

-Pour un master 50% de cours et 50% de devoirs

Attention, le ministère de l'éducation peut vous demander de présenter des documents supplémentaires.

Pour plus de détails [cliquez ici](#).

Validation des acquis - VAE

Il n'existe pas, à ce jour, de reconnaissance du diplôme de la VAE en Israël.

Peut-on faire un complément d'étude ?

Pour les personnes intéressées à faire un complément d'étude, l'association [CNEF](#), partenaire de Qualita, se charge de l'orientation dans le domaine des études en Israël.

Procédure de reconnaissance des diplômes universitaires étrangers

Liste des documents à déposer et les formalités à suivre

- Formulaire de demande d'évaluation du diplôme à télécharger et joindre au dossier
- Diplômes de Licence ou Master ou Doctorat
- Relevé de notes officielles avec les unités de valeur académiques (crédits) de la licence (chaque année d'étude)
- Relevé de notes officielles avec les unités de valeur académiques (crédits) de la maîtrise (chaque année d'étude)

- Diplôme de baccalauréat (pour la licence uniquement)
- Téoudat Zeout et Téoudat Olé

Consultez sur le site du [Ministère de l'Education](#) en français, la liste détaillée des documents à déposer.

Il est possible de déposer des documents en anglais.

N'envoyez en aucun cas les documents originaux et gardez un double du dossier déposé.

Traductions

Tous les documents officiels, les diplômes et les preuves de votre expérience professionnelle doivent être traduits en hébreu ou en anglais et les copies doivent être certifiées conformes par un notaire israélien.

Pour la traduction de vos documents vous pouvez :

- Vous tourner vers un notaire qui offre des services de traductions
- Choisir un traducteur habilité par le Consulat de France puis se rendre au Consulat avec les traductions et documents originaux pour une légalisation de signature. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. Les tarifs varient selon l'inscription au consulat.

[Liste des traducteurs habilités par le consulat à Tel-Aviv](#)

[Liste des traducteurs habilités par le consulat à Jérusalem](#)

[Liste des traducteurs habilités par le consulat à Haïfa](#)

Pour les professions réglementées :

Vous pouvez sous certaines conditions (année d'alya, budget du ministère etc...) bénéficier d'un remboursement des traductions notariées jusqu'à hauteur de 4.000 sh par le ministère de l'intégration. Pour ce faire, vous devez présenter les factures des traductions notariées au ministère de l'intégration.

[Cliquez ici](#) pour accéder à la liste des professions règlementées.

Où déposer votre dossier ?

Il est possible de soumettre une demande d'équivalence de diplôme universitaire par deux moyens :

1. Envoi par la poste:

Le [formulaire de demande](#) rempli ainsi que toutes les photocopies des [documents requis](#), signés et tamponnés par l'avocat doivent être envoyés par courrier à l'adresse suivante :
Hagaf le'Haara'hat Tearim Akademiim Me'hul
22, Re'hov Kanfey Necharim
Misrad Ha'hinu'h
91911 Jérusalem

2. Sur place, aux postes de réception

Il est possible de se rendre en personne à la succursale du Ministère de l'Education la plus proche [de votre domicile](#) (régions nord, Sud et Jérusalem) et d'y déposer les documents demandés.

Contacts

Jérusalem:

Adresse: 22, re'hov Kanfey Necharim, Jérusalem.

Téléphone : 02-5601684

Horaires de réception : lundi et mercredi, de 10h00 à 13h00, bureau 122.

Horaires d'accueil téléphonique : dimanche, mardi et jeudi, de 8h30 à 13h00

Région de Haïfa:

Adresse : 15 re'hov Palyam 15, Immeuble HaMifras, Haïfa

Tel : 04-8632566

Horaires de réception : lundi, mardi et mercredi, de 13h00 à 15h30

Horaires d'accueil téléphonique : jeudi, de 13h00 à 15h30

En cas d'urgence, il est possible d'appeler l'antenne de Jérusalem qui centralise tous les dossiers.

Région Sud:

Adresse: 4 re'hov HaTikva, Immeuble Kiryat Hamemshla, Beer-Sheva

1er étage, bureau 1803

Téléphone : 08-6263255

Horaires de réception : mardi et mercredi de 13h00 à 16h30, bureau 122.

Horaires d'accueil téléphonique : lundi, mardi et mercredi, de 9h00 à 12h30

Délais de la procédure

La procédure peut prendre un mois ou plus.

En cas d'urgence :

Si vous voulez postuler à un poste dans la fonction publique, que vous n'avez pas encore déposé votre dossier et que ce poste requiert un diplôme universitaire, le ministère peut accélérer la procédure.

Pour ce faire vous devez joindre à votre dossier une lettre de votre employeur potentiel, qui spécifie que vous postulez à un poste requérant une équivalence de diplôme universitaire et préciser la date butoir du dépôt de votre candidature.

Est-il possible de déposer le dossier avant la alyah // en tant que touriste ?

Ceux qui vivent encore à l'étranger et voudraient soumettre leurs diplômes doivent fournir :

- une adresse israélienne locale,
- un passeport
- et le cachet d'un avocat israélien au consulat israélien sur leurs documents certifiés conformes «Neeman LaMakor».

Comment faire appel si votre demande est rejetée ou ne vous satisfait pas ?

Si votre demande d'évaluation de diplôme de l'étranger équivalent à un diplôme israélien a été rejetée par le département d'évaluation des diplômes, il est possible de faire appel à la décision auprès du département d'évaluation des diplômes.

Il est par conséquent nécessaire d'examiner les justifications de la décision, puis sur cette base, rédiger la demande d'appel.

Dans certains cas, si le diplôme ne répond pas aux règles du département, une décision exceptionnelle est alors justifiée le concernant, et il est possible d'établir une demande justifiée adressée à la commission de pilotage interministérielle accompagnant les agissements du département et demander à ce qu'elle agisse en connaissance de cause par rapport à la demande d'équivalence.

Il faut savoir que les règles du département d'évaluation des diplômes évoluent avec le temps. Afin de savoir quelles sont les justifications pertinentes pour l'appel, il est recommandé de prendre conseil auprès d'un avocat spécialisé dans ses règles.

Dans le cas où l'appel sur le rejet de la demande est rejeté, il est possible de s'adresser au tribunal du travail pour entamer une procédure.

Maître Yael Tishler, experte dans le domaine propose de donner aux olim un premier conseil à ce sujet: rael@kraz.co.il

Conseils et recommandations

Si vous n'avez pas encore fait votre ALYA, il est fortement conseillé de rassembler et de constituer le dossier d'équivalence avant, car certains documents comme les relevés de notes sont difficiles à obtenir à distance.

Informations utiles

Doit-on avoir un bon niveau d'hébreu ?

Dans une grande majorité des professions, un niveau d'hébreu (niveau Guimel/ Daleth) est demandé.

C'est pourquoi il est recommandé de suivre un oulpan afin d'avoir le maximum de portes ouvertes sur le monde du travail israélien.

Salaire

Pour les personnes ayant obtenu la reconnaissance de leur diplôme universitaire pourront prétendre à une évaluation de leur salaire en fonction de la valeur de ce diplôme dans la fonction publique et semi-publique.

Liens et contacts

Liens utiles

L'association francophone qui vous aide dans votre démarche:
Qualita, Le hub emploi de Qualita

[Lien vers le site du ministère de l'Éducation en français](#)

[Lien vers le site du ministère de l'éducation en anglais](#)

Réseau professionnel et associations

[AMI](#) - Alya et Meilleure Intégration

[CNEF](#) - Centre national des étudiants francophones

[AAEGE](#) - Association des anciens élèves des grandes écoles et universités en Israël

[GVAHIM](#) - Career and Network